

Le travail, ce n'est pas toujours la santé

L'initiative scientifique dont Odile Join-Lambert rend compte, est sans doute exemplaire des coopérations que les chercheurs de l'IRES sont amenés à nouer avec ceux d'autres institutions de recherche, sur un sujet qui intéresse vivement les syndicalistes et dont le traitement fait appel à leur propre perception.

Aujourd'hui, débattre sur le risque est à la mode. Pour une certaine approche patronale, les citoyens et salariés seraient devenus risquophobes et cette attitude découragerait l'innovation. Ce à quoi on peut répliquer qu'au sein des entreprises le partage des risques s'est, depuis quelque temps, franchement déséquilibré en défaveur des salariés. L'approche rigoureuse adoptée par l'équipe de chercheurs sur un domaine précis, celui des risques professionnels, évite les travers idéologiques et s'interroge concrètement sur les réponses apportées, au fil du temps, à l'exigence de maîtrise des risques au travail : la professionnalisation des réponses par l'appel à des praticiens explicitement formés et recrutés dans ce but ; l'appréciation et le traitement de ces risques par la négociation collective ; l'intervention publique pour corriger les défaillances ou le déficit de cette négociation.

La recherche menée montre le caractère très progressif de la formation d'une culture partagée de prévention des risques professionnels. Et la fin de l'histoire n'est sûrement pas dite en ce domaine. Les vifs débats suscités par le lancement, au printemps 2004, du « Plan santé au travail » par le gouvernement, destiné à couvrir la période 2005-2009, en porte témoignage. Car qui dit prévention dit responsabilisation de l'ensemble des acteurs intéressés, et la définition du bon équilibre dans le partage des responsabilités ne va pas de soi. En tout cas, le travail produit par l'équipe de chercheurs constitue une riche contribution à la réflexion nécessaire par cette définition. On ne peut que convier tous les acteurs intéressés à participer au colloque annoncé les 8 et 9 décembre prochains !

Jacky Fayolle

Cultures du risque au travail et pratiques de prévention : présent et histoire du XX^e siècle

Dans le cadre d'un appel d'offre à recherche de la MiRe-DREES (mission recherche du ministère de la Santé et de la Protection sociale) portant sur « La construction sociale des risques et la protection sociale », une équipe de recherche à laquelle participe l'IRES – composée d'historiens et de sociologues sous la responsabilité scientifique de Catherine Omnès, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines – rend compte de l'avancée de ses travaux depuis 2004 sous la forme d'un séminaire de recherche et d'un colloque qui aura lieu au mois de décembre 2005¹.

A l'heure où l'Etat s'est engagé à fournir sur cinq ans (2005-2009) des « moyens humains et financiers pour développer la connaissance des dangers, des risques et des expositions en milieu professionnel » afin de rendre le « champ de la santé au travail plus lisible »², le travail de ce groupe de chercheurs se penche sur les professions et les instances liées aux risques professionnels. Il vise à mieux comprendre du passé jusqu'à nos jours l'action ou l'absence d'action des acteurs, dans un pays où, contrairement à ce qui passe ailleurs, la culture des conditions de travail inspire encore peu les décisions des acteurs sociaux.

L'objectif de l'équipe de recherche³ est de s'interroger sur l'existence ou l'absence de culture(s) des risques professionnels, en constante évolution au cours du XX^e siècle, dans quelques secteurs d'activité, et en les liant avec l'apparition de pratiques de prévention. Comment est-on passé d'une culture du danger, d'une culture des « conditions de travail » à une culture de prévention du risque ? Dans de nombreux secteurs d'activité en effet, « prévenir » les risques a longtemps seulement consisté à tirer les conséquences des accidents du travail⁴. Les secteurs d'activité couverts par les membres de l'équipe concernent l'aluminium (Péchiney), les matériaux de construction (Cimenteries - Briqueteries réunies), la métallurgie au sens large (Penarroya - Métaleurop, Renault). Dans le secteur des services, l'étude est menée notamment sur une administration, l'enseignement technique.

Premiers résultats du programme de recherche

Sans pouvoir rendre compte de la totalité des travaux engagés, on peut d'ores et déjà signaler certains résultats, au titre des recherches entreprises ou des témoignages d'acteurs recueillis⁵. D'abord, les travaux sur les ingénieurs de sécurité. L'étude a été menée sur les origines de la profession (conseillers externes aux entreprises, émanant d'associations patronales à compter des années 1880), puis sur son institutionnalisation au cours des trente Glorieuses. Elle montre la variété des services de sécurité et la diversité de fonctions et de pouvoir des ingénieurs et services de sécurité des entreprises. Le rôle des ingénieurs et services de sécurité a dépendu étroitement de la politique de l'entreprise à laquelle ils appartenaient, ce qui rendait leur action très inégalement efficace. De plus, ils n'existaient que dans les grandes entreprises. Faut de moyens suffisants, l'Etat n'a pas pu compenser ces inégalités par l'intermédiaire de la Sécurité sociale. Enfin l'INS-INRS, organisme tripartite (patronat, salariés, Sécurité sociale) au départ, a progressivement joué un rôle d'intermédiaire entre les entreprises et les services de prévention des CRSS. À partir de 1964, cet organisme financé par l'Etat, et dont l'activité était déterminée annuellement par la CNAM sous l'autorité du ministère du Travail

et de la Sécurité Sociale depuis 1962, a été présidé par le représentant de l'UIMM en matière d'hygiène et de sécurité. Comme il l'avait exigé d'entrée de jeu, le patronat est resté maître de la prévention dans l'entreprise, le service de sécurité étant au mieux un conseiller, le plus souvent l'exécutant de sa politique. Les entreprises comme la Régie Renault où ce service, dénommé « sécurité et conditions de travail », avait un pouvoir de discussion étaient plutôt l'exception, comme le confirme à sa façon le témoignage de Gilbert Loret, responsable Hygiène et Sécurité à la Régie entre 1957 et 1979 puis détaché à la Fédération CFDT Métallurgie et invité au séminaire de recherche.

Comprendre les professions, les instances et lieux de la prévention des risques au travail

Le travail porte en premier lieu sur les professions qui interviennent dans le domaine de la prévention et de la réparation du risque au travail. Sont étudiés à ce titre les perceptions et représentations du risque des ingénieurs de sécurité, des médecins du travail et médecins-conseils, des ergonomes, des ingénieurs des mines et des contremaîtres. Cette étude concerne plusieurs secteurs (métallurgie et bâtiment notamment). Elle se penche sur le recrutement, la formation et les carrières de ces acteurs privilégiés ainsi que sur les étapes et les voies de la professionnalisation de leur métier. Elle se livre également à une analyse croisée des représentations des différentes professions face à un risque spécifique — la silicose, le saturnisme — et face à la succession des risques et des maladies professionnelles.

Sont examinés en second lieu les instances et les lieux de collaboration entre les professions du risque. On cherche à retracer à ce titre l'émergence, l'institutionnalisation et le fonctionnement des instances de négociation, de prévention, de formation ou de réparation, en effectuant des comparaisons entre les organismes concernés, les secteurs d'activité et quelques pays de l'Union européenne. On s'attache également à connaître les hommes et les femmes qui traversent et animent ces organisations, leurs pratiques et leurs discours. On étudie enfin la nature et les modes de collaboration entre les différents métiers du risque, à l'échelle d'un secteur d'activité ou d'une entreprise, en mesurant les éventuelles limites de leurs compétences respectives.

En matière d'organisation, la recherche est plus particulièrement centrée sur les CHS-CHSCT, les organisations professionnelles, les organismes relevant du régime d'assurance-maladie et les établissements d'expertise sur le travail, à gestion tripartite. En termes de secteurs, l'attention est portée sur le secteur industriel (BTP, métallurgie, cimenterie), sur les services (transports) et sur l'enseignement technique. Enfin, la comparaison, plus particulièrement menée à l'échelle européenne, est avancée à ce jour entre la France et la Belgique, et prévue, dans le cadre du colloque notamment, avec l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

En troisième lieu, on mène l'étude sur les lieux du risque, particulièrement les entreprises, en s'appuyant sur des études de terrain et en cherchant à mettre au jour les décalages sectoriels ou temporels tant dans la prise de conscience des acteurs et des différentes catégories du personnel que dans la mise en place des institutions compétentes.

On peut signaler aussi les travaux sur les conventions collectives et leur logique d'indemnisation. L'étude des questions concernant l'hygiène et la sécurité dans les conquêtes sociales de 1936 au travers des conventions collectives conclues entre 1936 et 1939, met en évidence une grande diversité des textes selon les secteurs⁶. Ces questions ne font en effet pas partie des dispositions obligatoires prévues par la loi. On tente alors d'expliquer la diversité des niveaux de revendications et la modestie des avantages accordés. Une première conclusion peut être avancée : à l'exception de la chimie, c'est la modestie des dispositions concernant l'hygiène et la sécurité qui domine. Dans la métallurgie, si la convention de la métallurgie parisienne du 12 juin 1936 ne prévoit pas de dispositions spécifiques, certaines conventions conclues dans le Nord accordent des indemnités pour travaux insalubres. C'est donc au mieux une logique de l'indemnisation financière qui prévaut.

On peut mentionner encore de premiers résultats sur les revendications liées aux risques d'utilisation des machines dans l'enseignement technique. Les mobilisations mettent en évidence des conceptions distinctes du risque professionnel entre le ministère du Travail et celui de l'Education Nationale, lié pour le premier à une situation de production et pour le second à une situation d'apprentissage. La nécessité d'assurer la sécurité des jeunes y a été l'enjeu de débats récurrents. L'Inspection du travail, dont le rôle était d'accorder des dérogations pour l'utilisation des machines, devait se rendre dans les établissements d'enseignement technique. Mais sa venue ne s'est pas faite sans controverse juridique sur la légitimité du contrôle qu'elle y exerçait dans les « établissements publics » de l'Etat. Les agents relevant de l'Etat et des collectivités locales étant assujettis au droit public, on aboutissait à une situation qui apparaissait comme incohérente, avec d'un côté un statut individuel des agents excluant le code du travail, et de l'autre une intervention de l'Inspection du travail pour l'application des règles relatives à la sécurité. Plusieurs acteurs réclamaient pourtant la venue de l'Inspection du travail dans les établissements d'enseignement technique. Souvent associés aux chefs d'établissement, qui tentaient de cette manière d'obtenir des crédits pour équiper les collèges d'enseignement technique en machines plus modernes, les associations de parents d'élèves réclamaient elles aussi la venue de l'Inspection et une meilleure sécurité dans l'utilisation des machines. C'était également le cas de certaines fédérations de fonctionnaires, se distinguant parfois de leur confédérations, qui réclamaient l'application du code du travail et la venue de l'Inspection.

Enfin, parmi les riches témoignages d'acteurs présentés au séminaire de recherche, on signalera celui concernant le rôle de la direction des Relations du Travail (DRT) : cette dernière a dans ce domaine un rôle qui contraste singulièrement avec le déficit de négociation collective en la matière. A l'origine, tout s'est passé comme si la législation et la réglementation sur l'hygiène et la sécurité (« prévention réglementaire ») était l'affaire de l'Etat et du ministère du Travail pour ce qui est des entreprises et du commerce. Le système « non clos et non figé » dans lequel la DRT s'insère par la suite pour élaborer les règles en matière de risques professionnels peut être qualifié de système « bureau-démocratique ». Il s'appuie en réalité sur des propositions émanant de sept instances : les directives européennes, le Conseil d'Etat, le Parlement et le cabinet du ministre, les instances de normalisation technique, l'Inspection

du travail, le Conseil supérieur de la prévention de risques professionnels (où siègent les partenaires sociaux et qui a remplacé en 1976 la Commission d'hygiène industrielle) et, enfin, l'expertise scientifique (INRS, universités, etc.). Ainsi, la principale caractéristique du travail de la DRT réside dans l'inexistence de « parcours type » d'élaboration des règles en matière de risques professionnels. Il existe en revanche des périodes chronologiques plus particulièrement repérables dans la production de règles juridiques : faire apparaître cette chronologie propre et ces logiques souterraines fait partie des objectifs de l'équipe de recherche.

En définitive, l'engagement de ces travaux devrait permettre d'intégrer les apports de la pluridisciplinarité comme ceux de la comparaison internationale, et d'alimenter un colloque sur « **Les gens du risque au travail, présent et histoire du XX^e siècle** », prévu les 8 et 9 décembre 2005 prochains à l'Université de Paris X-Nanterre.

Odile Join-Lambert, IRES

1) La convention de recherche est gérée par l'Unité mixte de recherche « Institutions et Dynamiques historiques de l'économie » (IDHE).

2) Déclaration de Gérard Larcher, ministre délégué aux Relations du travail, lors de l'ouverture d'un séminaire de lancement du programme de recherche du Plan national santé-environnement (PNSE) et du Plan santé au travail (PST) fin mars 2005 à Paris.

3) L'équipe est composée d'Anne-Sophie Bruno (ATER en histoire contemporaine), Annie Delporte (professeur agrégée, doctorante en histoire contemporaine), Eric Geerkens (docteur en histoire de l'Université de Liège), Françoise Fortunet (professeur de droit), Nicolas Hatzfeld (maître de conférences en histoire contemporaine), Odile Join-Lambert (docteur en histoire, chercheur), Laure Machu (ATER en histoire contemporaine), Isabelle Moret-Lespinet (maître de conférences en histoire contemporaine), Manuela Martini (maître de conférences en histoire contemporaine), Martine Millot (inspectrice du travail), Aimée Moutet (professeur émérite d'histoire contemporaine), Catherine Omnès (professeur d'histoire contemporaine), Françoise Piotet (professeur de sociologie), Laure Pitti (docteur en histoire, chargée de cours), Danièle Rousselier-Fraboulet (maître de conférences HDR en histoire contemporaine) et Gérard Vindt (chercheur associé).

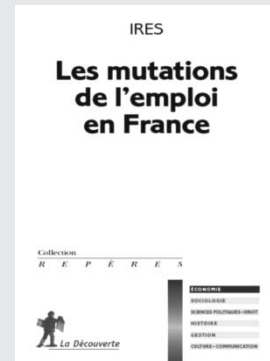
4) Cf. Vincent Tiano, *Les Inspecteurs du travail à l'épreuve de l'évaluation des risques. Une profession sous tension*, thèse de doctorat de sociologie, Université d'Aix-Marseille II, décembre 2003 ; Jacques Le Goff, *Du silence à la parole, Une histoire du droit du travail*, PUR, 2004.

5) Les travaux présentés en septembre 2004 à juin 2005 ont porté sur « Ergonomie, sécurité et prévention des risques professionnels chez Renault » (A. Moutet, J. Gavrel) ; Normes, acteurs et stratégies liés au risque dans l'enseignement technique (O. Join-Lambert) ; « Reconnaissance des maladies professionnelles et succession des risques : repères internationaux sur les étapes de la reconnaissance » (C. Omnès) ; « Risques masculins, risques féminins, risques de l'étranger : approches croisées de la naturalisation des risques depuis 1945 » (L. Machu, M. Martini, L. Pitti) ; « Les CHSCT dans la métallurgie : comparaison Belgique-France », (Gilbert Loret, Fédération CFDT métallurgie, France, et René Jacques, AFMM, Belgique) ; « Communication et prévention » (Franck Gambelli, UIMM) ; « Le rôle du ministère du Travail dans la production juridique en matière de risques professionnels » (Pascal Etienne, direction des Relations du Travail, ministère du Travail) ; « Les risques professionnels dans le BTP (Dr Delmas, médecin-conseil du comité national de l'OPPBT, M. Martini). À partir de septembre 2005 sont traités : « Risques professionnels et droit du travail : le cas de l'amiante » (Jean-Paul Teissonnière, avocat) ; « Les salariés face aux risques sur le terrain » (N. Hatzfeld, X Vigna).

6) Claude Didry, « La nouvelle jeunesse des conventions collectives : la loi du 24 juin 1936 », in Jean-Pierre Le Crom, *Deux siècles de droit du travail, l'histoire par les lois*, Paris, Editions de l'Atelier, p. 129-141 et la thèse en cours de Laure Machu, sous la direction de Catherine Omnès.

IRES
Biblio

**NOUVEAU
EN LIBRAIRIE**



Les mutations de l'emploi en France

La persistance du chômage en France serait le résultat de « rigidités » diverses sur le marché du travail. Pourtant, les normes d'emploi ont peu de choses à voir avec ce qu'elles étaient il y a vingt ans, qu'il s'agisse des salaires, du temps de travail, des contrats de travail et de la définition même du statut de salarié(e).

Ces nouvelles normes d'emploi se sont frayé la voie à travers des « populations cible » (femmes, jeunes, seniors et salariés issus de l'immigration) qui représentent aujourd'hui la majorité du salariat et constituent autant de « vecteurs » des mutations.

Les médiocres résultats enregistrés s'expliquent difficilement par un retard spécifique dans l'application des réformes structurelles du marché du travail et on peut, au contraire, se demander si la France n'est pas un exemple de leur incapacité à améliorer les performances d'emploi.

Chronique Internationale de l'IRES n° 96, septembre 2005

Union européenne : Immigration économique de travailleurs : les réponses des acteurs sociaux au Livre vert de la Commission
Antoine Math

Union européenne : Le dialogue social sectoriel, une analyse quantitative
Philippe Pochet

Allemagne : Après les élections : quels acteurs pour quel Etat social ?
Adelheid Hege

Autriche : Le chômage en forte progression
Christian Dufour

Etats-Unis : Syndicalisme américain : un cinquantième anniversaire de crise
Catherine Sauviat

Royaume-Uni : Grève à Heathrow, un symbole, mais de quoi ?
Christian Dufour

Irlande : L'irrésistible chute d'An Post
Pascal Ughetto

Université de Iéna. Séminaire de Christian Dufour à la Faculté de sociologie « Mobilisation sociale et formes de représentation ». (Paris, 17 mai 2005)

Université de Bielefeld. Colloque « Responsabilité, intégration et désintégration sociale ». Intervention de Christian Dufour comme discutant sur un rapport concernant « L'impact du développement des formes de précarité dans le travail ». (Bielefeld, 19 mai 2005)

Trade Union Congress, TUC. Séminaire « L'introduction des normes sociales européennes ». Intervention de Christian Dufour « Le droit et la réalité de la représentation des salariés dans les entreprises françaises ». (Grande Bretagne, 21-22 juin 2005)

Fracas, Acener, Inter-CE, Aceva. Au cours des mois de mai et juin, interventions de Christian Dufour sur le soixantième anniversaire des comités d'entreprises dans des associations de CE. (Belfort, Nantes, Cholet, Vannes)

UAM-Xochimilco. Division de Ciencias Sociales y Humanidades. Séminaire de Michel Husson sur « La condition salariale dans l'Europe libérale ». (Mexico, Mexique, 28 juin-6 juillet 2005)

Institut de la protection sociale européenne. XXX^e rencontre IPSE « Efficience des réformes de la protection sociale : attentes et résultats actuels et devenir ». Intervention de Pierre Volovitch « Réforme de la protection sociale : les vraies raisons et les autres ». (Londres, 4-5 juillet 2005)

Groupe parlementaire du Partido de la Revolucion Democrática, PRD, Universidad Autonoma Metropolitana, UAM-Xochimilco, et Union Nacional del Trabajo, UNT. Table-ronde « Mexico y Europa ante el fin del Estado social ». Communication de Michel Husson sur « La crise de l'Etat social en Europe ». (Mexico, Mexique, 5 juillet 2005)

El Colegio de Sonora.

- Table-ronde « La crisis de los sistemas de seguridad social en el nuevo orden mundial ». Communication de Michel Husson sur « La crise des systèmes de sécurité sociale en Europe ».

- Séminaire de Michel Husson sur « Les tendances de l'emploi et des salaires en Europe » (Hermosillo, Mexique, 7-8 juillet 2005)

Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population. XXV^e Congrès international de la population. Journée de la population européenne - Vieillesse - Table Ronde 1 « L'activité des seniors ». Communication d'Annie Jolivet « ». (Tours, 18-23 juillet 2005)

Association Mohamed Ali de la culture ouvrière et réseau, RECEPTIS. Participation de Jacky Fayolle à l'Université d'été 2005 « Construction régionale et projet Éuromed : le cas du Maghreb ». (Tunis, 21-24 Juillet 2005).

Instituto de Economia da UFRJ. Séminaire international organisé par RedeSist « Economie de la connaissance, systèmes d'innovation et développements ». Intervention de Catherine Sauviat « Les transformations du rapport salarial dans le nouveau régime d'accumulation financière ». (Rio de Janeiro, Brésil, 18-19 août 2005)

Université fédérale de Rio-de-Janeiro. Ecole d'hiver « Compétence pour innover ». Communication de Pascal Ughetto sur le thème « Strategy, Collective Learning in the Enterprise, and the Workers' Capacities ». (Rio-de-Janeiro, Brésil, 18-23 août 2005)

Université fédérale du Pernambuco. Séminaire « Dinâmica do capitalismo posguerra fria : cultura tecnologica, espaço et desenvolvimento ». Communication d'Antoine Math sur « Les systèmes de retraites en Europe : les réformes en cours et leurs conséquences sociales ». (Récife, Brésil, 29-31 août 2005)

Association d'Economie Sociale. XXV^{èmes} Journées « L'économie du vieillissement. Communication d'Annie Jolivet « Evolution des marchés internes et gestion des âges : quelques enseignements à partir de monographies de grandes entreprises ». (Paris, 8-9 septembre 2005)

Université de Toulouse II (Murail). Participation de Benoît Robin aux 4^{èmes} rencontres Inter-Instituts du Travail sur le thème « Nouveaux contextes, nouveaux militants, nouvelles formations ». (Toulouse, 12 septembre 2005)

Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, INTEFP. Contribution de Jacky Fayolle à l'animation du troisième module de la 26^e session nationale sur le thème « Les régulations sociales en devenir : acteurs, conflits, efficacités ? » (Ottawa et Toronto, Canada, 12-17 septembre 2005)

Association nationale de valorisation interdisciplinaire des sciences humaines et sociales auprès des entreprises, ANVIE. Groupe de travail « Les seniors et l'emploi ». Communication d'Annie Jolivet « Les représentations de entreprises à l'égard des seniors ». (Paris, 13 septembre 2005)


Association française de science politique. Congrès Communication de Udo Rehfeldt « Corporatisme et néocorporatisme : les rencontres manquées entre relations professionnelles et science politique ». (Lyon, 14-16 septembre 2005)

Institut de la gestion publique et du développement économique, IGPDE. Université des cadres du MINEFI. Communication de Jean-Marie Pernot « Travailler dans le changement, travailler au changement ». (Vincennes, 16 septembre 2005)

Direction de la Recherche des Etudes et de l'Evaluation, DREES. Séminaire « 3 S ». Intervention de Pierre Volovitch « Les réformes des systèmes de santé bismarckiens ». (Paris, 27 septembre 2005)

Conseil Economique et Social, CES. Section des Questions Economiques Générales et de la Conjoncture, audition de Jacky Fayolle sur la croissance potentielle (Paris, 29 septembre 2005).

Université de Dijon. Institut d'Histoire Contemporaine. Participation de Benoît Robin au Colloque international sur les « Archives des sociétés en mouvement – Regards croisés : archivistes et chercheurs ». (Dijon, 30-31 septembre/1^{er} octobre 2005)



**2 nouveaux rendez-vous
en 2006 :**

jeudi 23 mars

jeudi 19 octobre

BULLETIN D'ABONNEMENT 2006

Nom
Adresse

désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit)
 désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 30 €
 désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 65 €
 désire m'abonner à *Chronique Internationale* + Revue : 85 €
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.
Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES,
- Virement CDC - RIB 40031 00001 0000245046D 80
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD :
n° Date d'expiration

à :
IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est
93192 Noisy-le-Grand CEDEX
Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18
E-mail : info@ires-fr.org
Date Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Pierrette Crosemarie
Responsable : Benoît Robin
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2005 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



Les petites entreprises à la CFDT, le cas des chantiers PME

Benoît Lepley

Le rapport intitulé « *les petites entreprises à la CFDT, le cas des chantiers PME* », constitue le dernier volet d'étude constitutif d'un travail de thèse entrepris par Benoît Lepley sur les relations sociales dans les PME. Il y retrace plus de 20 ans d'une activité originale en direction des petites entreprises.

Au-delà d'un regard historique, fruit d'un travail de recherche dans les archives, mais également nourri de nombreux témoignages d'acteurs de premier plan de cet investissement syndical d'un nouveau type, il se livre à un inventaire rigoureux du développement des chantiers PME dans la confédération, dans leurs différentes étapes. C'est une face peu connue de l'activité syndicale qui est ainsi livrée à la connaissance des chercheurs, tant il est vrai que très peu d'investigations ont porté sur ces chantiers expérimentaux. Les démarches engagées sont généralement marquées par un grand pragmatisme, un souci constant de l'expérimentation et de l'innovation, joint à un souci permanent d'évaluation des effets de ces chantiers.

L'inventaire le plus exhaustif possible réalisé permet de développer des éléments globaux d'analyse sur cette « terra incognita ». Deux éléments de problématiques reviennent fortement : celui de la légitimité de l'intervention syndicale dans les entreprises qui regroupent la majorité des salariés (rappelons que plus de 50 % des salariés travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés) ; et la question de la pertinence du territoire comme espace de régulation sociale.

Pour illustrer son propos sur la réalité des chantiers PME, 4 cas sont développés,

permettant de mieux identifier les difficultés qu'ont à affronter ces chantiers, mais également les leçons que l'on peut tirer de leur mise en œuvre.

Après avoir accompagné pendant des années la délégation PME, au travers d'observations, d'enquêtes et d'études variées, Benoît Lepley est sans doute un des plus qualifiés pour apporter une connaissance concrète de ces prises en charges syndicales, avec un regard distancié et critique. Son travail de capitalisation d'expérimentations innovantes, permet de mieux cerner comment le syndicalisme peut aujourd'hui être créateur d'une vision renouvelée de son rôle et de son intervention sur des scènes où il était jusqu'à présent quasiment absent.



Décentralisation et gestion de l'emploi et de la formation professionnelle : une nouvelle répartition des rôles entre entreprises, professions et territoires ?

Jacques Perrat

Trois exemples : la fonderie et la forge en Champagne-Ardenne ; les activités aéronautiques et spatiales en Midi-Pyrénées ; la logistique en Rhône-Alpes, Aude-Rhône-Alpes

Ce travail vise à clarifier l'évolution de la répartition des rôles entre les entreprises, les professions et les territoires en matière de gestion de l'emploi et de la formation et à en tirer des enseignements utiles à l'intervention syndicale. Trois terrains ont donc été choisis pour croiser analyses territoriales et d'activités.

La méthode retenue est celle d'une recherche-action associant directement les syndicalistes intéressés à la réflexion mais aussi à la construction – détermination des étapes et des modalités – de la

démarche. Plusieurs chercheurs connaissant bien les terrains sélectionnés ont également été sollicités. En tout, 130 personnes ont donc participé au projet, dont 115 syndicalistes.

La forge et la fonderie sont des secteurs frappés de plein fouet par les restructurations et les délocalisations, tandis que l'aéronautique et la logistique connaissent une phase de développement. La situation des territoires étudiés en termes de développement socio-économique est donc contrastée et le premier résultat de la recherche a été de mieux identifier les problèmes caractérisant chacun d'eux : décrochage techno-productif et repli sur une culture industrielle locale pour la forge et la fonderie ; organisation insuffisante des sous-traitants dans l'aérospatiale ; difficultés de recrutement et de fidélisation de la main-d'œuvre locale dans la logistique.

Un autre résultat a été de préciser le positionnement respectif des acteurs dans la définition et la mise en œuvre de réponses à ces problèmes : recherche d'ouverture sur le niveau régional et sur la filière automobile en Champagne-Ardenne ; structuration de la sous-traitance en Midi-Pyrénées ; mise en place de dispositifs de recrutement, de sélection et de stabilisation de l'emploi en Rhône-Alpes. Les collectivités territoriales sont apparues comme des acteurs majeurs de ces initiatives, souvent en dialogue direct avec les (grandes) entreprises. Les branches professionnelles, toujours déterminantes pour l'ouverture sur d'autres niveaux de cohérence, accentuent leurs interventions en matière de formation, en partenariat avec les régions.

De l'avis même des syndicalistes, cette recherche leur a permis de mieux positionner leurs interventions et propositions. Elle a même suscité certaines d'entre elles, tout en éclairant les difficultés d'une intervention concertée entre les différents niveaux de l'organisation syndicale.

Délocalisations, Restructurations, Exaspérations, Ripostes

*Henri Jacot,
Jean-Christophe Le Duigou*

Rapport annuel sur la situation économique et sociale 2004/2005, Recherche et renouveau syndical

Publié tous les ans depuis 1982, ce rapport procède à une analyse des principaux événements économiques et sociaux de l'année écoulée. Il cherche à repérer les tendances structurantes à moyen/long terme et à préciser leurs implications pour le mouvement social. Il est élaboré sur la base d'une coopération étroite entre chercheurs et syndicalistes, coopération qu'il vise à favoriser. Il participe aussi de la volonté de sensibiliser les militants syndicaux aux questions de recherche. L'optique est donc en partie celle d'une recherche-action qui va produire une partie de ses effets durant sa phase d'élaboration.

Cette 23^e édition comporte six chapitres.

Les deux premiers s'attachent à préciser la réalité des phénomènes de désindustrialisation et de délocalisations en les resituant dans le mouvement mondial du capital. L'importance relative de leurs multiples déterminants (coûts de la main-d'œuvre...) est en particulier étudiée. L'hypothèse de l'émergence d'un nouveau modèle d'entreprise est abordée.

Le chapitre suivant est consacré à l'élargissement de l'Union européenne intervenu le 1^{er} mai 2004. Un examen de la réalité économique et sociale des nouveaux entrants montre que les craintes suscitées par leur adhésion sont pour la plupart exagérées, voire infondées. Ainsi, le principal « reproche » qui peut être fait à l'élargissement, est de révéler, voire d'accentuer les contradictions du processus de construction européenne et de souligner le fossé croissant qui sépare les politiques mises en œuvre des attentes des populations.

Le quatrième chapitre analyse le plan Borloo de cohésion sociale et les projets gouvernementaux en matière d'accom-

plissement social des restructurations, pour constater qu'ils marquent une nouvelle étape dans le processus de réorganisation, au bénéfice premier des entreprises, de la politique de l'emploi. Ils n'ont donc pas grand-chose à voir avec le projet de sécurité sociale professionnelle défendu par la Cgt pour rétablir le plein emploi.

Le cinquième chapitre s'intéresse aux dernières décisions budgétaires et fiscales, pour montrer qu'elles masquent un nouveau transfert de charges des entreprises vers les salariés, ainsi qu'une réduction de la progressivité de l'impôt. Les propositions de réforme fiscale formulées par la Cgt sont rappelées.

Le dernier chapitre analyse l'évolution récente de la conflictualité et des relations sociales en France. Un bilan est ainsi dressé des principaux mouvements sociaux de l'année 2004. L'émergence de nouvelles formes de luttes est évoquée. La question de leur réception par l'opinion publique, de l'implication de la jeunesse et des attentes de la population envers le syndicalisme est alors posée. L'évolution récente des relations intersyndicales et les tensions apparues autour de la double question de la démocratie et du rapport au politique sont également analysées.



Scénarios d'intégration et libéralisation économique en Amérique

Beethoven Herrera Valencia

Il y a deux décennies, l'Amérique Latine connaissait le début des politiques de libéralisation commerciale, de déréglementation et de privatisation assorties de promesses d'une croissance accélérée, d'une augmentation du nombre et de la qualité des emplois pour déboucher au final sur une amélioration de la qualité de la vie. Mais ce processus de libéra-

lisation, a provoqué au contraire, crises et récessions difficilement surmontables et rendu certains Etats -et non des moindres- prisonniers des engagements imposés par les institutions financières internationales, FMI et Banque Mondiale.

Lancée sous le regard intéressé des milieux d'affaires, la création des grandes zones commerciales, après avoir suscité d'énormes espoirs n'a pas modifié la donne. Après avoir expertisé, dans le cadre d'agences d'objectifs successives, l'impact des traités et accords bilatéraux négociés avec les Etats-Unis ou entre blocs de pays latino-américains (ALENA - MERCOSUR - CAN), Beethoven Herrera situe cette nouvelle étude de l'agence d'objectifs FO-IRES dans la perspective de la mise en place d'une vaste zone de libre échange des Amériques (ZLEA) dont l'entrée en vigueur, initialement prévue en janvier 2005, a été différée et dont la réalisation devra sans aucun doute passer par des modifications substantielles au projet d'origine.

C'est dans ce cadre que cette étude décortique successivement les conséquences de la libéralisation en Amérique Latine. Elle apporte un regard nouveau sur ce qui est souvent souligné : l'insertion fragile de ces économies dans la mondialisation, la pauvreté galopante, en particulier dans les régions traditionnellement agricoles, la croissance des inégalités mais également ce que l'on sait moins : les retards inquiétants accumulés dans le domaine de l'éducation, les négligences en matière d'environnement, la difficile prise en compte des normes du travail, les difficultés liées aux phénomènes migratoires...

Considérant que le processus d'ouverture économique ne peut se passer d'une stratégie de développement adaptée où l'Etat investit dans les infrastructures, en faveur de l'éducation et de la santé, de la recherche scientifique, l'étude jette les bases de mécanismes de compensation, de politiques sociales et de politiques structurelles (à l'image des fonds structurels européens) visant à corriger les effets dévastateurs d'une libéralisation non maîtrisée.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Emmanuel Mermet - 4 bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 84 - E-mail : emermet@cfdt.fr

CFE-CGC - Francine Didier - 59/63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 12 12 - E-mail : didier@cfecgc.fr

CFTC - Philippe Arondel - 13 rue des Ecluses St Martin -75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 48 55 - E-mail : parondel@cftc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 80 00 (poste 9266) - E-mail : f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO - Luc Bersegeay - Secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47
E-mail : marie-suzie.pungier@force-ouvriere.fr

UNSA éducation - Jean-Louis Besnard - 21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex - Tel : 01 48 18 88 64 - E-mail : besn-jl@unsa.org